



ville de
Saint-Étienne
www.saint-etienne.fr

MEDIATHEQUE
MUNICIPALE

Règlement du 25^{ème} Concours de Nouvelles

Article Premier : Contexte

A l'occasion de la Fête du Livre de Saint-Etienne, qui se déroulera les 16, 17 et 18 Octobre 2020, la Médiathèque Municipale, les Amis de la Moldavie en Rhône-Alpes-Auvergne et l'Association « Lire à Saint-Etienne » lancent le 25^{ème} Concours de Nouvelles.

Article 2 : Organisation du Concours

Seuls sont admis à participer au concours de Nouvelles, les résidents du département de la Loire.

Le concours comporte 4 catégories :

Les adultes : ils concourent de manière individuelle.

Les lycéens : ils concourent sous couvert de leur établissement scolaire et sous la responsabilité de leurs professeurs.

Les collégiens : ils concourent par le biais de leur établissement et sous la responsabilité de leurs professeurs. Ils sont classés en deux catégories : 6^{ème}/5^{ème} et 4^{ème}/3^{ème}.

Les nouvelles rédigées de manière collective par un groupe ne seront plus acceptées.
Deux auteurs maximum pour un même texte seront tolérés.

La participation au concours est gratuite.

Article 3 : Thème du Concours et présentation.

Ce 25^{ème} concours de Nouvelles consiste à donner une suite à cette phrase d'**Alain Gillot** :
« **Sur le parking il y avait foule, je me suis demandé d'où venaient tous ces gens** »,
obligatoirement contenue dans la première phrase de la Nouvelle de chaque concurrent.

La Nouvelle prendra la forme d'une histoire complète de 5 pages maximum (recto uniquement), titrée, non reliée ni agrafée, dactylographiée (corps 12, interligne double) et numérotée (soit 4 500 signes environ). Il n'est possible de concourir qu'avec un seul écrit.

Cette Nouvelle devra comporter le nom de son auteur uniquement au verso de la dernière page et nulle part ailleurs.

Les candidats devront retourner la fiche d'inscription dûment remplie avant le 1^{er} janvier 2021.

Les manuscrits devront être adressés avant le 1^{er} mars 2021 (cachet de la poste faisant foi) à :

**Association « Lire à Saint-Etienne »
Concours de Nouvelles
5 rue Traversière
42000 SAINT ETIENNE**

Article 4 : évaluation des manuscrits

Un comité de lecture sélectionnera cinq nouvelles par catégorie.
Le comité de lecture est composé des représentants des structures suivantes :

La Médiathèque Municipale
Les Amis de la Moldavie en Rhône-Alpes Auvergne
L'association Lire à Saint-Etienne

Les Nouvelles ainsi sélectionnées seront classées par le parrain du Concours 2020-2021, l'écrivain **Alain Gillot**.

Article 5 : remise des récompenses

Les cinq premiers de chaque catégorie seront informés par courrier individuel. Les Nouvelles ne seront pas restituées à leurs auteurs. La proclamation des résultats et la remise des Prix aura lieu le vendredi 11 juin 2021 à 19 heures, à l'issue d'une émission de radio sur RCF : « **A plus d'un titre** » consacrée à **Alain Gillot**. Cette émission sera enregistrée en public à 18 heures à la Médiathèque de Saint-Etienne, 22 rue Jo-Goutteborge. L'ensemble des participants au Concours de Nouvelles est invité à la proclamation des résultats et à l'émission de radio.

Les cinq premiers de chaque catégorie seront récompensés par des livres.

Article 6 : clauses complémentaires

Les lauréats des Concours 2018, 2019 et 2020, s'ils sont à nouveau premiers de leur catégorie, se verront classés « hors concours ».

L'Association « Lire à Saint-Etienne » et la Médiathèque Municipale se réservent le droit d'écourter, de protéger, de modifier ou d'annuler le concours si les circonstances les y obligent. Leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.